

Guide d'accueil des auditeurs du Cnam Bretagne en situation de handicap

Une référente pour faciliter l'accès à la formation des personnes en situation de handicap

Pour assister les personnes en difficulté de suivre leur formation, le Cnam Bretagne a déployé un dispositif interne.

La référente handicap, en partenariat avec le service Handi'Cnam du Cnam Paris a pour rôle de faciliter l'accès aux parcours de formation du Cnam et arrive en appui aux conseillers formation dans le suivi des auditeurs en difficulté de suivre leur formation, tout au long de leur parcours.

Les actions engagées se déploient dans quatre directions :

- communiquer auprès des associations spécialisées pour mieux faire connaître les spécificités pédagogiques du Cnam, notamment la formation 100% à distance,
- accueillir, informer les personnes et les accompagner dans la construction de leur dossier pédagogique, administratif et/ou financier,
- assurer, en cas de besoin, la liaison avec les accompagnateurs médico-sociaux, les familles et les enseignants,
- proposer un service permettant l'égalité des chances tant dans le suivi des cours que dans la composition des examens.

Le Cnam Bretagne a signé la Charte de progrès pour l'accueil en formation de personnes en situation de handicap initiée par la Région Bretagne et l'Agefiph Bretagne, dans le cadre du Programme Régional pour la Formation des Personnes en situation du Handicap.

Les modalités de formation du Cnam Bretagne, modulaires et hors temps de travail, offrent une souplesse qui peut répondre aux besoins des personnes en situation de handicap pour aménager les parcours de formation les plus adaptés.

Il est possible par exemple, de réduire le nombre d'unité d'enseignements envisagées par semestre pour répondre à des contraintes de fatigabilité et de concentration, de répondre à des contraintes de mobilité en suivant des

parcours d'enseignement entièrement à distance, d'aménager les examens en fonction des préconisations du médecin référent, etc.

Avant de vous inscrire

1. Définir votre projet

Avant tout, nous vous conseillons d'avoir bien défini votre projet professionnel. Pensez à solliciter l'expertise des Conseillers en Evolution Professionnelle pour vous aider à cette étape de votre parcours. Cette prestation est gratuite. Elle est proposée au sein des Cap Emploi pour les demandeurs d'emploi en situation de Handicap. Si vous êtes salariés, des Conseillers en Evolution Professionnelle sont à votre disposition sur tout le territoire. Retrouvez leurs coordonnées sur <https://mon-cep.org/>.

La souplesse du Cnam permet à chacun de développer ses compétences à son propre rythme, que ce soit pour élargir ses responsabilités professionnelles, s'insérer dans l'emploi, négocier un tournant de carrière, changer de métier ou viser une promotion interne. Le fonctionnement en unités d'enseignement capitalisables permet de personnaliser votre parcours en fonction de vos contraintes et vos envies et offre une grande souplesse.

2. Se renseigner avant sa formation

Vous êtes intéressé par une formation dispensée par le Cnam ? Nos conseillers formation peuvent vous aider à :

- choisir et à construire votre parcours de formation ;
- évaluer ou réévaluer la faisabilité de votre projet de formation en relation avec votre projet professionnel ;
- monter un dossier de financement de formation.

Il est vivement conseillé, avant une première inscription, de rencontrer un conseiller formation pour établir ou valider un plan de formation adapté à votre situation.

Vous avez plusieurs possibilités pour prendre rendez-vous :

- Choisir un [rendez-vous en ligne](#) via le site internet du Cnam Bretagne
- En nous contactant [par mail ou formulaire](#)
- En appelant le 0972 311 312

Les rendez vous peuvent avoir lieu :

- dans une de nos antennes,

- par téléphone
- en visio

selon vos préférences.

Afin de mettre toutes les chances de réussite de votre côté, nous vous recommandons de ne pas choisir plus de deux unités d'enseignement (UE) par semestre.

3. Être accueilli dans nos antennes

Les locaux de nos antennes du Cnam Bretagne sont accessibles pour les personnes en situation de handicap.

La Centre Régional du Cnam à Ploufragan bénéficie d'un bâtiment dédié tandis que nos antennes, partout en Bretagne, sont hébergées dans des Etablissements Recevant du Public : Universités, Maisons de l'emploi et de la Formation, Centres de Formation ou encore Chambre consulaires.

Vous retrouvez les plans d'accès sur notre site internet : www.cnam-bretagne.fr/villes

N'hésitez pas à préciser votre situation au moment de votre prise de rendez-vous afin que nos conseillers vous accueillent le mieux possible dans leurs locaux.

S'inscrire au Cnam

Une fois le choix de vos UE effectué, vous pouvez soit vous inscrire auprès d'une de nos antennes en Bretagne. Le site internet et les antennes du Cnam Bretagne vous permettent d'obtenir les renseignements liés à votre scolarité (connaître son emploi du temps, comment obtenir ses notes d'examens, comment se connecter au portail élèves...).

- **Votre conseiller formation est à votre écoute :**

Un entretien avec votre conseiller vous permettra d'expliquer les difficultés que vous rencontrez durant votre parcours.

Il cherchera, avec vous et avec le soutien du référent Handicap du Cnam Bretagne, une solution adaptée. Les propos échangés lors de cet entretien sont intégralement soumis au secret professionnel.

N'hésitez pas à le contacter par mail ou téléphone ou via la prise de rendez-vous en ligne pour un entretien. Précisez dans le mail votre situation. L'entretien pourra avoir lieu dans une de nos antennes du Cnam Bretagne, par téléphone ou en visio selon vos préférences.

Le déroulement de la formation

Les formations du Cnam se déroulent “hors temps de travail” c’est à dire qu’elles peuvent être suivies en parallèle à une activité professionnelle sur des temps en soirée ou le week end.

1. Les modalités de formation

Elles sont proposées selon deux modalités : la FOAD “Formation ouverte à distance” ou l’HYBRIDE.

> La FOAD :

“Formation Ouverte à Distance” c’est à dire que tous les cours sont dispensés via Internet.

Via l’[Espace numérique de formation](#), un enseignant guide les apprentissages :

- en mettant à disposition, étape par étape, des supports de cours et des ressources pédagogiques en ligne (textes, présentation power point, vidéos...),
- en faisant réaliser des exercices,
- en organisant l’interactivité et en répondant aux questions à l’aide d’outils tels que la messagerie, les forums ou les webconférences.

Ces enseignements sont diffusés à partir du Cnam Bretagne ou bien à partir d’autres centres régionaux. On parle alors de « Foad nationale ». Dans tous les cas, ils sont accessibles à partir de la même interface numérique de formation et les examens de première session se déroulent dans le centre Cnam le plus proche de votre domicile ([Rennes](#), [Brest](#), [Vannes](#), [Lannion](#), [Saint-Brieuc](#), [Lorient](#), [Morlaix](#) et [Quimper](#)). Tous les sites du Cnam Bretagne répondent à la réglementation d’accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

Pour chaque formation à distance suivie, le temps d’investissement personnel à consacrer est au minimum identique à la durée de la formation.

ECTS	Heures enseignées attestées pour le Cnam Bretagne	Temps de travail personnel estimé
2	22 h	40 h
3	27 h	60 h
4	37 h	80 h
6	45 h	120 h
8	60 h	160 h
12	90 h	240 h

Les temps de webconférences sont diffusés en direct et ne sont pas systématiquement enregistrés. L'enregistrement peut faire l'objet d'un aménagement dans le cadre de votre parcours, parlez-en à votre conseiller ou au référent Handicap.

Les cours sont dispensés selon un planning défini en début de semestre et disponibles sur l'ENF dans la rubrique "Mes services" / "Planning" pour vous permettre de vous organiser.

Les modalités d'examen sont précisées dans le scénario pédagogique déposé sur votre espace de cours ENF. Attention, les examens peuvent avoir lieu en présentiel ou à distance selon les cas.

> L'HYBRIDE :

Les enseignements en présentiel sont complétés par des supports mis en ligne et accessibles à distance. Les cours en présentiel ont lieu soit :

- **En cours du soir** : En général, toujours le même soir dans la semaine pour une séance de 2 heures qui démarre à 18h30. Pour certaines unités d'enseignement, l'organisation peut être différente, votre conseiller formation pourra vous donner des précisions.
- ou **en journée (appelés "Séminaire")** les vendredis ou plus souvent le samedi (à raison de 3 à 5 jours par semestre). Ils sont un moyen de vous former sans vous éloigner de votre vie professionnelle, en étudiant à votre rythme. Pour compléter les cours, votre enseignant dépose, avant et après les séances, des supports pédagogiques (articles à lire, exercices, vidéos...) sur votre Espace Numérique de Formation.

Nos formations hybride sont conçues par des professionnel(le)s expérimenté(e)s et sont applicables immédiatement en entreprise, et ce quel que soit votre secteur d'activité.

Les cours du soir ont lieu dans les antennes du Cnam Bretagne au plus proche de chez vous.

Les cours en séminaire sont organisés de manière régionale sur un seul site en Bretagne (selon les cas : Ploufragan, Rennes ou Lorient par exemple).

Consultez les cours par ville sur le site du Cnam Bretagne : <https://www.cnam-bretagne.fr/villes> . Tous les sites du Cnam Bretagne répondent à la réglementation d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. En cas de besoins spécifiques, parlez-en à votre conseiller formation ou au référent Handicap (configuration de la salle de cours par exemple).

Les cours sont dispensés **selon un planning défini** en début de semestre et disponible sur l'Espace Numérique de Formation dans la rubrique "Mes services" / "Planning" pour vous permettre de vous organiser.

L'Espace Numérique de Formation :

L'Espace Numérique de Formation (lecnam. net) rassemble l'ensemble des outils dont vous aurez besoin lors de votre formation au Cnam. Il vous permet d'accéder , à l'aide de vos codes de connexion, à vos cours ainsi qu'aux services complémentaires.

Dans votre Espace Numérique de Formation vous retrouverez :

- vos enseignements en ligne ;
- votre guide auditeur avec toutes les informations utiles à votre parcours, des tutoriels ;
- vos services (comprenant votre planning, vos notes, vos contacts...) ;
- vos applications (votre messagerie, Microsoft Office 365 Online...).

En début de chaque enseignement déployé en Bretagne, vous aurez accès au scénario pédagogique de votre formation avec le programme détaillé, le planning des activités, les objectifs visés étape par étape, les modalités d'évaluation.

Au fur et à mesure de la formation, votre enseignant accompagnera votre progression au travers :

- de supports pédagogiques variés : vidéos, exercices, études de cas ;
- de rendez-vous d'échanges réguliers sous forme de web-conférences, de forums collectifs ou de messages personnels.

2. Des services exclusifs et gratuits

Télécharger Microsoft Office 365 Pro +

Grâce à votre inscription au Cnam, vous bénéficiez gratuitement de la suite bureautique Microsoft Office 365 pour maximum 5 ordinateurs, 5 tablettes et 5 smartphones. Cette suite inclut Word, Excel, Powerpoint, Access, Outlook, Skype Entreprise, OneDrive professionnel, OneNote, ainsi que Publisher pour la version Windows. Votre licence est valable jusqu'au 31 décembre suivant votre dernière année universitaire d'inscription (exemple : vous vous inscrivez en octobre 2020, la suite Microsoft est accessible gratuitement jusqu'au 31 décembre 2021).

Pour en savoir plus : assistance-numerique.cnam.fr

Vous trouverez des informations sur l'accessibilité des outils Microsoft sur leur site : <https://support.microsoft.com/fr-fr/office/centre-accessibilite/C3%A9-office->

Une véritable bibliothèque universitaire en ligne

Durant toute la durée de votre inscription, vous bénéficiez d'un accès aux ressources documentaires mises en ligne par les bibliothèques du Cnam. Grâce à un moteur de recherche élaboré, vous pouvez consulter une large diversité d'ouvrages sur l'ensemble des filières et domaines du Cnam (comptabilité, économie, informatique, management, sociologie, mécanique, etc) à travers un grand nombre d'éditeurs (Cairn, Business Source Complete, Editions ENI, Techniques de l'ingénieur...). Les bibliothèques du Cnam vous offrent également un accès au service Europresse vous permettant de consulter les articles issus de plus de 14 000 journaux et revues.

Des formations sont proposées par les services de bibliothèques pour mieux utiliser les ressources. Le contexte sanitaire a permis le déploiement de ces formations en ligne. Là encore, des aménagements sont possibles, n'hésitez pas à les demander.

- **Equipement requis :**

Pour utiliser l'Espace Numérique de Formation dans les meilleures conditions, vous devez disposer :

- d'un ordinateur PC ou Mac équipé d'une carte son
- d'un système d'exploitation Windows 7 (minimum), Mac OS 10.9 (minimum) ou Ubuntu 14.04 (minimum)
- d'une connexion Internet (ADSL minimum)
- d'un navigateur web à jour (Google Chrome ou Mozilla Firefox sont conseillés)
- du logiciel Adobe Reader mis à jour.

La question de la qualité de votre équipement est importante. Il ne faut pas qu'une mauvaise connexion internet ou un équipement inadapté parasitent vos apprentissages.

Des aides existent sous certaines conditions, auprès de l'Agefiph, pour adapter votre poste de formation en fonction de votre handicap. Parlez-en à votre conseiller formation ou au référent Handicap du Cnam Bretagne. Il est important d'anticiper cette question avant le début des cours.

Dans la rubrique « Handicap » du guide de l'auditeur sur l'ENF, vous retrouvez un annuaire des acteurs pouvant vous aider dans votre parcours, et des astuces, aides techniques, pouvant être mis en place pour faciliter vos apprentissages.

Obtenir un aménagement spécifique pour vos études et examens

Pour toute demande d'aménagement, suivez les étapes :

- 1°- Effectuer son inscription au Cnam,
- 2°- Prendre rendez-vous **le plus tôt possible à votre conseiller formation** afin d'obtenir un formulaire de demande d'aménagement.
- 3°- Transmettre à votre conseiller formation le formulaire de demande d'aménagement complété par un médecin agréé par la MDPH ou, à défaut, un autre médecin uniquement si vous êtes titulaire d'une RQTH.

Lors de votre visite médicale, nous vous conseillons d'apporter votre dossier médical à jour. C'est le médecin qui donne tout d'abord « une préconisation » en complétant le formulaire de demande d'aménagement.

Il est impératif de nous communiquer vos demandes d'aménagements au plus tôt, et **au moins 5 semaines avant la date de l'examen**, les procédures de mises en place nécessitant des délais.

Toute demande d'aménagements pour les examens et études communiquée moins de 5 semaines avant le début des cours ou des épreuves des examens ne pourra pas être prise en compte.

La mise en place de l'aménagement :

La Direction des formations du Cnam Bretagne valide ensuite tout ou partie des aménagements recommandés. Elle adresse, par courriel, par l'intermédiaire du conseiller formation, une attestation officielle à chaque auditeur.

Suite à cet accord, la Direction des Formations coordonne la mise en place des aménagements auprès des différents interlocuteurs, enseignants et les services des examens notamment.

Nous contacter

Retrouvez les coordonnées de nos antennes sur www.cnam-bretagne.fr/villes ou prenez rendez-vous en ligne ou via notre standard régional au 0972 311 312.

Votre conseiller formation sera votre interlocuteur privilégié tout le long de votre parcours !

Le référent Handicap du Cnam Bretagne :

Magalie PICHARD : magalie.pichard@lecnam.net – 0972 311 312

Nous vous souhaitons pleine réussite dans votre parcours au Cnam !